

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

Identifiant annonce : 7230363001

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<http://www.anjou-agricole.com/public/index.php?a=annonces-legales-details&id=7230363001>

Cette annonce a été mise en ligne le **23 juillet 2020** sur **Anjou agricole web**  
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

### AVIS DE CONSTITUTION

#### SYLLAU

Société civile immobilière au capital de 20 000 euros

Siège social : 694 route de la Blanchisserie

La Bureaudière

49280 LA TESSOUALLE

Par acte sous seing privé en date à LA TESSOUALLE du 13 juillet 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SYLLAU

Siège social : LA TESSOUALLE (49280) - La Bureaudière  
- 694 route de la Blanchisserie

Objet social : La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de biens et droits immobiliers et de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; la prise de participation dans toutes opérations immobilières à condition qu'elles soient conformes au caractère civil de la société, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 20 000 euros, constitué d'apports en numéraire

Gérance : Laurent AUDIAU, demeurant à LE PUY SAINT BONNET (49300) - 18 rue de la Promenade

Sylvain AUDIAU, demeurant à LA TESSOUALLE (49280)  
- La Bureaudière - 694 route de la Blanchisserie

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis

dans tous les cas. Agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales  
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'ANGERS.  
Pour avis

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Olivier COLIN  
Directeur de Médialex

